



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20251020-2176121-AR

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le : 20/10/2025

ARRÊTÉ N° ARR_2025_600

Objet : autorisation d'ouverture au public du restaurant sous l'enseigne KATORI (lot n° 2006A) situé dans l'enceinte du centre commercial régional Westfield/Vélizy2 sis 2 avenue de l'Europe Vélizy-Villacoublay

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU la loi n° 2055-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public pris par arrêté du 25 juin 1980 modifié,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté n° 2022-238, en date du 04 mai 2022, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la sécurité,

VU la demande d'autorisation de travaux n° 78 640 25 VV 002, en date du 20 janvier 2025, portant sur un Etablissement Recevant du Public (ERP),

VU l'arrêté municipal n° 2025-235 en date du 22 avril 2025 autorisant les travaux d'aménagement d'un restaurant sous l'enseigne Katori (lot n° 2006A),

VU la visite préalable à l'ouverture au public de la Sous-Commission Départementale de Sécurité, réunie le 11 septembre 2025, au centre commercial Westfield Vélizy2, pour l'enseigne Katori (lot n° 2006A),

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le Service Départemental d'Incendie et Secours des Yvelines, en séance plénière de la Sous-Commission Départementale de Sécurité, annexé au présent acte, dans son procès-verbal n° 74231, en date du 18 septembre 2025,

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation d'ouverture au public du restaurant sous l'enseigne **KATORI (lot n° 2006A)** situé dans l'enceinte du centre commercial Régional Westfield/Vélizy2 à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

L'exploitant **devra respecter la prescription** du procès-verbal de la Sous-Commission Départementale de Sécurité et se conformer à la réglementation en vigueur.

Article 2 : la présente décision ainsi que les annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 3 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 14 octobre 2025